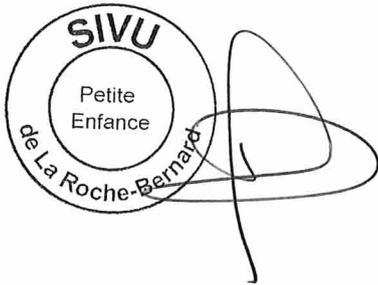


Comité syndical du 13 mars 2024

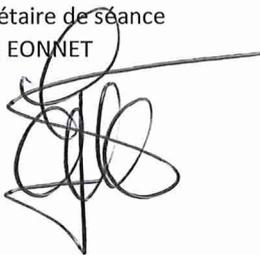
Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Décision
2024-01	Compte de gestion 2023	Approuvée
2024-02	Compte administratif 2023	Approuvée
2024-03	Affectation du résultat d'exploitation	Approuvée
2024-04	Débat d'orientations budgétaires 2024	Approuvée

La Présidente,
Béatrice DENIGOT



Le secrétaire de séance
Jérôme EONNET



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 056-245600119-20240313-DEL_2024_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents :

CAMOEL :
FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET
LA ROCHE-BERNARD : Sabrina LANOE
MARZAN :
NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT
PENESTIN : Isabelle HELLARD
SAINT-DOLAY : Nicolas CHESNIN

Date de convocation : 28 février 2024

M. Jérôme EONNET est nommé secrétaire de séance

Délibération N°2024-01 - Compte de gestion 2023

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget du SIVU, a été réalisé par Monsieur Samy BOUATTOURA, Comptable du Centre des Finances Publiques d'AURAY.

Le résultat du compte de gestion est le suivant :

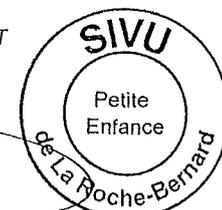
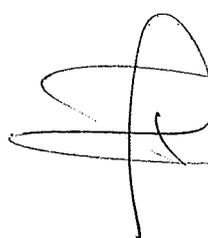
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 058 898,41	Dépenses	13 678,99
Recettes	1 047 159,07	Recettes	13 347,17
Bilan exercice	-11 739,34	Bilan exercice	-331,82
Excédent antérieur reporté	178 032,64	Excédent antérieur reporté	12 046,27
Résultat de fonctionnement	166 293,30	Résultat d'investissement	11 714,45

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Monsieur BOUATTOURA, par rapport aux écritures de Madame la Présidente en sa qualité d'ordonnateur, il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, le compte de gestion 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Béatrice DENIGOT



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 056-245600119-20240313-DEL_2024_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT.

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 6

Etaient présents :

CAMOEL :
FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET
LA ROCHE-BERNARD : Sabrina LANOE
MARZAN :
NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT
PENESTIN : Isabelle HELLARD
SAINT-DOLAY : Nicolas CHESNIN

Date de convocation : 28 février 2024

M. Jérôme EONNET est nommé secrétaire de séance

Délibération N°2024-02 - Compte administratif 2023

Le Comité Syndical est invité à désigner un président de séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2023 conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente propose de nommer Madame Gisèle BERTHO, en sa qualité de Vice-Présidente du SIVU de La Roche-Bernard.

Après vote, Madame Gisèle BERTHO est élue présidente de séance, à l'unanimité par l'assemblée, pour le vote du compte administratif de l'exercice 2023.

Après présentation du compte administratif 2023 par Madame Gisèle BERTHO, Madame Béatrice DENIGOT quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Il est arrêté comme suit :

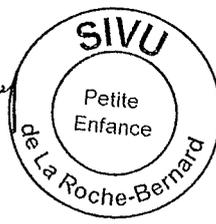
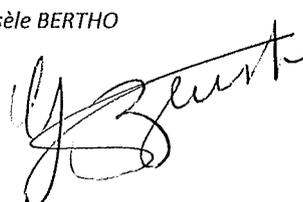
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 058 898,41	13 678,99
Recettes	1 225 191,71	25 393,44
Excédent	166 293,30	11 714,45

Madame Gisèle BERTHO invite le Comité Syndical à se prononcer sur le compte administratif 2023.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, le compte administratif 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente de séance,
Gisèle BERTHO



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 056-245600119-20240313-DEL_2024_03_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Etaient présents :

CAMOEL :

FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET

LA ROCHE-BERNARD : Sabrina LANOE

MARZAN :

NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT

PENESTIN : Isabelle HELLARD

SAINT-DOLAY : Nicolas CHESNIN

Date de convocation : 28 février 2024

M. Jérôme EONNET est nommé secrétaire de séance

Délibération N°2024-03 – Affectation du résultat d'exploitation 2023

Madame la Présidente rappelle que le compte administratif de l'exercice 2023 a fait ressortir un excédent de clôture de 166 293,30 € en section de fonctionnement et de 11 714,45 € en section d'investissement.

Madame la Présidente propose d'inscrire au budget primitif 2024, en section d'Investissement Recettes, Article 001, la somme de 11 714,45 € et en section de Fonctionnement Recettes, Article 002, la somme de 166 293,30 €.

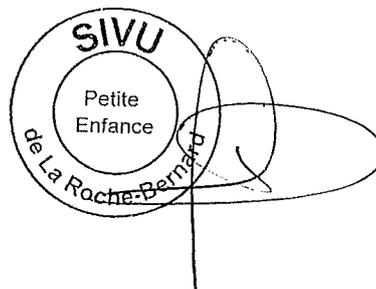
Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité :

Approuve, l'affectation du résultat d'exploitation 2023, présenté par Madame la Présidente.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Béatrice DENIGOT



SIVU DE LA ROCHE-BERNARD

Arrondissement de VANNES – (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 056-245600119-20240313-DEL_2024_03_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NIVILLAC, sous la Présidence de Madame Béatrice DENIGOT

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents :

CAMOEL :
FEREL : Gisèle BERTHO – Jérôme EONNET
LA ROCHE-BERNARD : Sabrina LANOE
MARZAN :
NIVILLAC : Guy DAVID - Béatrice DENIGOT
PENESTIN : Isabelle HELLARD
SAINT-DOLAY : Nicolas CHESNIN

Date de convocation : 28 février 2024

M. Jérôme EONNET est nommé secrétaire de séance

Délibération N°2024-04 – Débat d'orientations budgétaires 2024

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doivent au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, un rapport est transmis aux membres du Comité Syndical en vue de leur permettre d'analyser la situation financière du SIVU et de définir les orientations budgétaires de l'année 2024.

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical le débat d'orientations budgétaires 2024.

L'exercice 2023 a permis de dégager en fonctionnement un excédent de clôture de 166 293,30 € en tenant compte du report de l'exercice antérieur (178 032,64 €).

La section d'investissement s'est soldée par un excédent de 11 714,45 € en tenant compte de l'excédent de l'exercice antérieur (12 046,27 €).

L'année 2024 sera à nouveau marquée par une continuité dans les efforts budgétaires et des projets élaborés dans le cadre d'une politique petite enfance.

Après avoir étudié les documents de présentation et débattu sur l'orientation budgétaire 2024, les membres du Comité Syndical approuvent les orientations de l'année 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Béatrice DENIGOT

